|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisationdes télécommunications** | **logo_F_** |
|  |  |

 Genève, le 8 novembre 2011

|  |  |
| --- | --- |
| Réf.: | **Circulaire TSB 235**COM 5/JKK |
|  |  |
| Tél.: | +41 22 730 5780 |
| Fax: | +41 22 730 5853 |
| E-mail: | tsbsg5@itu.int  |

|  |
| --- |
| - Aux administrations des Etats Membresde l'Union**Copie:**- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T;- Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 5;- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau des radiocommunications |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet:  | **Approbation de la Question révisée 17/5**  |

Madame, Monsieur,

1 A la demande du Président de la Commission d'études 5 (*Environnement et changement climatique*), j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à la procédure décrite au § 7.2.2 de la Section 7 de la Résolution 1 de l'AMNT (Johannesburg, 2008), les Etats Membres et les Membres du Secteur présents à la dernière réunion de ladite Commission d'études, qui s'est tenue à Séoul du 20 au 28 septembre 2011, ont décidé par consensus d'approuver la Question révisée suivante:

Question 17/5 – Efficacité énergétique des équipements TIC et harmonisation des normes sur le changement climatique (voir l'Annexe 1).

2 **La Question 17/5 est donc approuvée.**

3 Les Recommandations issues de l'étude de cette Question sont censées faire l'objet du processus d'approbation alternatif (AAP).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Malcolm Johnson
Directeur du Bureau de la
normalisation des télécommunications

**Annexe:** 1

ANNEXE 1

(de la Circulaire TSB 235)

Texte de la Question révisée 17/5

Question 17/5: Efficacité énergétique des équipements TIC et harmonisation des normes sur le changement climatique

Motifs

La Commission d'études 5 est chargée d'étudier les aspects environnementaux des TIC liés aux phénomènes électromagnétiques et au changement climatique. En outre, elle a été désignée comme étant la Commission d'études directrice pour faire avancer les travaux sur la question des TIC et du changement climatique.

Visant essentiellement à réduire la demande d'énergie, qui est par exemple obtenue à partir de combustibles fossiles, cette Question porte principalement sur les paramètres de mesure de l'efficacité énergétique, les meilleures pratiques, les méthodes de mesure et la collecte de données pertinentes. Elle concerne également la collecte de données relatives à l'efficacité énergétique et aux émissions de CO2 découlant de la production, de l'élimination et du recyclage des produits et services liés aux TIC.

Etant donné que ces questions sont liées à des domaines techniques très divers et sont étudiées dans de nombreux organismes de normalisation et/ou forums, il convient de chercher à harmoniser les normes pertinentes en vigueur.

En outre, les avancées réalisées dans le domaine des TIC entraînent l'apparition de nouvelles exigences et/ou applications, ce qui requiert une adaptation constante de la portée des Recommandations élaborées par la Commission d'études 5 et une identification des normes manquantes.

Pour répondre au besoin urgent de normalisation dans le domaine des TIC et du changement climatique, il faut:

• identifier les Recommandations connexes pour que la CE 5 puisse combler les lacunes en matière de normalisation, encourager le développement de ces Recommandations, promouvoir une réduction des gaz à effet de serre dans les TIC proprement dites et la substitution par des technologies permettant de réduire la consommation d'énergie (par exemple téléconférence, télétravail, cyberapprentissage, commande des appareils pour réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments);

• promouvoir la collaboration avec les autres Commissions d'études et les autres organismes de normalisation et/ou forums afin d'optimiser les synergies;

• préciser les relations entre les travaux réalisés par d'autres organismes afin de collaborer efficacement et d'éviter les redondances;

• élaborer des Recommandations, des lignes directrices ou des manuels sur des sujets jugés essentiels par la CE 5 (tels que les centres de traitement de données écologiques et les paramètres de mesure);

• mettre l'accent sur la définition de paramètres et des méthodes de mesure correspondantes pour les TIC;

• examiner la collecte de données, si nécessaire.

Question

Les sujets à étudier sont notamment les suivants (la liste n'est pas exhaustive):

• Quels thèmes d'étude relatifs à l'efficacité énergétique doivent être traités par la CE 5 de l'UIT‑T?

• Quelles Recommandations relevant du domaine de l'efficacité énergétique sont nécessaires au sein de la CE 5 de l'UIT‑T?

• Quels sujets sur les TIC et le changement climatique peuvent être recommandés aux autres Commissions d'études?

• Quels résultats ont été obtenus par les autres organismes de normalisation et/ou forums et comment la CE 5 peut-elle les compléter ou les améliorer?

• Quelle sont les besoins de collaboration avec les autres organismes de normalisation en ce qui concerne la JCA ICT & CC?

• Quels sont les normes en vigueur qui doivent être complétées et/ou harmonisées avec les autres organismes de normalisation, en particulier dans le domaine de l'efficacité énergétique?

• Quels paramètres et méthodes de mesure correspondantes devraient être développés?

• Quelles données devraient être considérées comme pertinentes pour les Recommandations sur les TIC et le changement climatique?

Tâches

Les tâches sont notamment les suivantes (la liste n'est pas exhaustive):

• Elaborer et tenir à jour un aperçu des Recommandations liées aux TIC et au changement climatique au sein de la CE 5, par exemple un Guide ou une Recommandation cadre.

• Elaborer et tenir à jour un aperçu présentant les principales technologies permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre (par exemple téléconférence, télétravail, cyberapprentissage, commande des appareils pour réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments) et indiquant leur impact sur ces émissions.

• Elaborer des Recommandations sur les TIC et le changement climatique en coordination avec d'autres organismes de normalisation et/ou forums, afin de compléter et d'harmoniser les normes sur les TIC et le changement climatique, en particulier dans le domaine de l'efficacité énergétique. Ces Recommandations porteront notamment sur des méthodes et des paramètres de mesure de l'efficacité énergétique ainsi que sur des méthodologies destinées à réduire l'incidence des installations TIC et sur des questions liées à la collecte de données.

• Assurer une coordination régulière avec les autres Commissions d'études et d'autres organismes afin de permettre une harmonisation étroite.

Relations

Questions:

18/5, 19/5, 21/5, 22/5 et 23/5

Commissions d'études:

• CE 9, 13, 15 et 16 de l'UIT-T ou autres CE compétentes

• Commissions d'études de l'UIT-D

• Commissions d'études de l'UIT-R

Organismes de normalisation, forums et consortiums:

• CEI

• ISO

• ETSI

• ATIS

• IEEE

• Autres organismes de normalisation, forums et consortiums compétents et autres organisations compétentes.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_